

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 janvier 2023

NATIONALISATION DU GROUPE EDF - (N° 671)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF2

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi fixe un seuil de détention minimum par l'État de 70 % du capital d'EDF, qui empêche la privatisation.

L'incessibilité totale du capital d'EDF créerait une inutile contrainte de gestion, alors que les cessions représentent des outils de développement et de rentabilité pour certaines activités du groupe.